

L'ordre du jour de la Conférence compte plus de 100 questions principales et secondaires. Toutes sont liées et l'équilibre des intérêts des 138 États participants est tel que le règlement d'une question est fonction de la résolution de toutes les autres. Il s'agit donc d'une "approche globale". Aucun État n'est disposé à faire des concessions ou à accepter des compromis avant d'avoir la certitude que la solution globale ménagera un équilibre acceptable entre ses divers intérêts.

Toutefois, il se dessine clairement une tendance vers une solution à trois volets: d'abord, une zone économique de 200 milles; ensuite, une zone internationale qui soit le patrimoine commun de l'humanité; enfin, l'application au milieu marin de principes de gestion qui en garantissent l'usage et la conservation.

Je crois pouvoir affirmer sans trop de risque que la notion de zone économique est acceptée, quelle que soit l'issue de la Conférence. Ainsi, jusqu'à 200 milles de ses côtes, un État riverain, comme le Canada, aura des droits considérables sur les ressources minérales et biologiques ainsi que des droits plus étendus qu'actuellement au chapitre de la recherche scientifique et du contrôle de la pollution.

Toutefois, la zone de 200 milles ne règle pas tous les problèmes du Canada. Il nous faut faire reconnaître nos droits et nos besoins au-delà de cette limite si nous voulons obtenir une protection adéquate de nos ressources naturelles dans trois cas particuliers. Une application stricte de la zone de 200 milles exclurait plus de 400,000 milles carrés de la marge continentale, principalement sur la côte est, et 10 à 15 pour 100 de nos stocks de poissons, également sur la côte est; de plus, dans une telle situation on ne pourrait protéger nos stocks de saumon durant la partie de leur vie qu'ils passent en haute mer. Nous aurons une dure bataille à livrer sur ces trois plans.

Une deuxième option importante s'est dégagée, savoir la constitution de la partie internationale des océans en zone internationale exploitée au profit de l'humanité. Presque tous les pays ont convenu que l'exploitation des nodules polymétalliques, concrétions rocheuses de forme sphérique riches en nickel, en cuivre, en cobalt et en manganèse, parsemées sur les fonds marins à des profondeurs allant de 15 à 20,000 pieds, doit se faire au profit de l'humanité entière et non seulement des États technologiquement avancés. C'est là une option à laquelle le Canada se range entièrement.

Malheureusement, la Conférence n'a pas progressé très loin dans